UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : vendredi 13 mai 2016

Le décret nÂ° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points » est publié au Journal officiel du 13 Mai 2016

Publics concer-nés : fonc-tion-nai-res civils des trois fonc-tions publi-ques.
Objet : trans-for-ma-tion d'une partie du mon-tant des primes en points d'indice.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le len-de-main du jour de sa publi-ca-tion… Donc, le 14 Mai 2016 .
Notice : le décret fixe les moda-li-tés de l'abat-te-ment appli-qué sur tout ou partie des indem-ni-tés. L'abat-te-ment est mis en œuvre à comp-ter de la date d'entrée en vigueur des reva-lo-ri-sa-tions indi-ciai-res visant à la moder-ni-sa-tion des par-cours pro-fes-sion-nels, des car-riè-res et des rému-né-ra-tions et à l'avenir de la fonc-tion publi-que.

Télécharger (PDF)

http://www.unsater86.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
Le décret nÂ° 2016-588 du 11 mai 2016 por-tant mise en œuvre de la mesure dite du « trans-fert primes/points »

Copyright © UNSA Territoriaux 86